

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015

	Nombre de conseillers :		
Date de convocation : 05/10/2015	En exercice	:	11
Date d'affichage : 05/10/2015	Présents	:	11
	Votants	:	11

L'an deux mil quinze, le lundi 12 octobre à 20 Heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, M.ROSSET, Adjoints,

P.DERLY - C.CRETE- Y.LE HIR- O.CHARTON - V.LE GALL- T.NEYT- J.MAZUEL

formant la totalité des membres en exercice.

Absents :

Hervé DANJOU a été élu secrétaire de séance.

Obligation de dépôt d'une déclaration de travaux pour l'édification d'une clôture et portails :

Considérant que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration préalable sur son territoire en application de l'article R.421-12 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration et afin de s'assurer du respect des règles en conformité avec celui-ci et d'éviter ainsi la multiplication des projets non conformes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter du 12 octobre 2015, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R.421-12 du Code de l'Urbanisme.

- la mise à l'alignement des clôtures avec les propriétés voisines.

Demande de subvention pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme :

Considérant que le conseil municipal a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme dans en date du 16 juin 2014 ;

Considérant le groupement de commandes composé des communes d'Authevernes, Château sur Epte, Dangu, Noyers et Vesly et les résultats de l'appel d'offres avec l'attribution du marché au bureau d'études Environnement Conseils pour un montant de 17.935,90 € HT. (Part d'Authevernes) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure.

Convention de gestion administrative et financière par la commune de Dangu et le groupement de commandes pour l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme :

Considérant la constitution d'un groupement de commandes composé des communes d'Authevernes, Château sur Epte, Dangu, Noyers et Vesly pour l'élaboration de leurs Plans Locaux d'Urbanisme ;

Considérant qu'il convient de définir entre les parties signataires les modalités de fonctionnement du marché passé par les communes du pouvoir adjudicateur avec le bureau d'études Environnement Conseils ;

Après présentation et lecture de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de gestion administrative et financière entre la commune de Dangu et les communes du groupement et le bureau d'études et d'autoriser M. le Maire à la

signer.

Délibération concordante pour versement des participations financières pour aménagements spécifiques demandés par les communes dans le cadre du programme des travaux de voirie 2015 de la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière :

Considérant le bon de commande n° 2 notifié le 7 juillet 2015 à l'entreprise EUROVIA-VIAFRANCE, titulaire du marché de travaux ;

Considérant le calcul des participations financières communales pour les aménagements spécifiques recensés dans le programme 2015 des travaux de voirie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider le montant ajusté du fonds de concours dû pour le programme voirie 2015 d'un montant de 9.500,72 € qui sera inscrit à l'article 2041582.

Convention de mandat pour travaux d'aménagement de sécurité sur Route Départementale :

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune d'installer des ralentisseurs et un radar pédagogique sur la Route Départementale 716 et que la commission permanente du Conseil Départemental dans sa séance du 14 septembre 2015, a décidé d'accorder une subvention pour ces travaux.

Par conséquent, il convient de signer une convention de mandat portant réalisation d'aménagement de sécurité sur route départementale permettant ainsi à la commune d'être éligible au FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- signer la convention et les avenants y afférents.

Extension du réseau électrique et de télécommunication – Consorts RIDOU – Chemin des ruelles :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'obligation d'entreprendre des travaux d'extension sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et télécom pour alimenter les 3 parcelles constructibles, chemin des ruelles.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **5.400 €**
- en section de fonctionnement : **855 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente.

Présentation du rapport sur la qualité du service public de distribution d'eau potable :

M. LE HIR donne lecture des points essentiels du rapport 2014 rédigé par l'entreprise VEOLIA concessionnaire du contrat de distribution d'eau potable.

Présentation du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière :

M. le Maire donne lecture des points essentiels du rapport d'activités.

Point sur la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire et de la République) :

M. le Maire fait le point sur la loi NOTRe votée cet été fixant notamment le seuil minimum à 15.000 habitants au 1^{er} janvier 2017 pour les Communautés de Communes. Une commission départementale de Coopération Intercommunale a été constituée et présidée par le Préfet afin d'échanger sur une nouvelle organisation territoriale par la fusion de Communautés de Communes. Pour notre territoire communautaire, la position a toujours été de maintenir la notion de bassin de vie avec une fusion avec la Communauté de Communes d'Etrépagny en y incluant quelques communes de l'Oise proches de Gisors. La Communauté de Communes d'Etrépagny est plutôt favorable à un rapprochement avec la CAPE de Vernon. Par conséquent, la Communauté de Communes de Gisors souhaite laisser une porte ouverte vers la CAPE de Vernon afin de faire partie de leur étude.

Le Préfet présentera son projet territorial à la fin du mois d'octobre. Les communes et Communautés de communes auront alors jusqu'au 31 décembre pour se prononcer. Des modifications pourront se faire pendant le 1^{er} trimestre 2016. Le projet sera alors définitif le 31 mars.

QUESTIONS DIVERSES :

- Point budgétaire : M. le Maire fait un point sur la réalisation des investissements 2015 et fait le constat d'une économie de 34.087 € sur le prévisionnel.
- Electrification des horloges de l'église : Des devis ont été établis, notamment pour la pose d'un plancher pour sécurisation de la cloche. Cela nécessite un budget supplémentaire de 1.345 €. Proposition acceptée.
- Horaires bruit : M. le Hir informe le conseil qu'il a été sollicité pour modifier les horaires d'autorisation bruit notamment l'hiver. Un arrêté modificatif sera pris instaurant un horaire d'été et un horaire d'hiver.
- Noël : Mmes Le Gall et Charton informe que les jouets de Noël ont été commandés.
- SIVOS : M. Geffroy, Président du SIVOS, informe qu'une régie a été mise en place pour les parents le samedi matin de 10 à 12h et le mercredi de 16 à 19h une fois par mois pour le paiement et commande des repas à la cantine.

La séance a été levée à 22h40